

Impacts sociologiques

Synthèse Technique

Décembre 2018



Les partenaires

Programme CASDAR 2014-2018
Avec le soutien financier de :



1. CONTEXTE

La mise en œuvre d'une activité économique de méthanisation passe par différentes phases depuis sa réflexion, la prise de décision, sa construction, sa mise en production jusqu'à sa transmission voir son arrêt total d'activité. Sa réalisation génère des choix techniques, juridiques et fiscaux qui vont impacter son positionnement et sa relation avec les exploitations agricoles qui la portent.

Les unités de méthanisations développées sur les territoires sont de nature et de tailles très variables. Elles ont des besoins très différents en capitaux, en approvisionnements matières, en travail. Elles s'inscrivent dans des schémas variés de mise en œuvre qui dépendent des acteurs en présences, initiateurs et porteurs de projets, intégration territoriale, réglementation en vigueur.

Le programme MéthaLAE s'est attaché à l'étude des impacts sur les exploitations agricoles participant à une unité de méthanisation et non pas aux méthaniseurs eux-mêmes. Cette fiche est consacrée à la restitution des impacts sociologiques au niveau du travail, de la contractualisation et de la transmission. L'intégration territoriale est restituée dans une autre fiche « Développer son intégration au territoire » qui apporte d'autres éléments d'analyse de l'impact d'une unité dans son environnement.

2. DE QUOI PARLE-T'ON ?

Les impacts sociologiques étudiés portent sur les points suivants :

- la gestion des contrats : de production, d'approvisionnements, de travaux
- le travail et la main d'œuvre : évolution du besoin global en travail et la gestion de la main d'œuvre salariée. Les aspects concernant l'organisation du travail sont développées dans une autre fiche « L'organisation du travail avec un méthaniseur »
- la pérennité et la transmissibilité : évolution de la stratégie de transmission, pérennité et inter-dépendances entre exploitation agricole et méthaniseur
- la perception globale de l'exploitant, positive et/ou négative, de l'introduction de cette nouvelle activité dans leur exploitation

MéthaLAE étudie des exploitations ayant déjà au moins deux années de fonctionnement de l'unité de méthanisation à laquelle elles sont rattachées, soit en lien direct interne avec un méthaniseur personnel soit en lien externe dans le cadre d'un méthaniseur collectif.

La typologie socio-économique identifiée par les travaux du programme MéthaLAE s'appuie sur **plusieurs critères qui caractérisent le lien entre l'unité de méthanisation et les exploitations ou les agriculteurs.**

Les partenaires



Programme CASDAR 2014-2018
Avec le soutien financier de :

2.1. La typologie développée dans le cadre de MéthaLAE

1. Lien juridique : L'exploitation et l'unité de méthanisation sont-elles dans la même entité juridique ou dans des entités juridiques distinctes ? L'unité de méthanisation est-elle une structure individuelle ou collective ?
2. Lien au capital de l'unité : Les agriculteurs sont-ils investisseurs majoritaires ou non ?
3. Lien au gisement : Les agriculteurs apportent-ils de la biomasse et reprennent-ils du digestat ? dans quelles proportions ?
4. Lien en travail (mode d'exploitation de l'unité) : Les agriculteurs assurent-ils l'exploitation de l'unité et à quel niveau (administratif, technique, logistique) ?



Type 1 : Exploitation agricole avec un méthaniseur individuel intégré

Types 2 : Exploitation agricole avec un méthaniseur (individuel ou collectif) séparé

	T1 13 fermes	T21 6 fermes	T22 11 fermes	T23 11 fermes	T24 5 fermes
Lien juridique / l'exploitation agricole	Même structure individuelle	Nouvelle structure individuelle	Nouvelle structure collective	Nouvelle structure collective	Nouvelle structure collective
Lien au capital de l'unité	Investisseur principal	Investisseur principal	Investisseur principal	Investisseur	Non investisseur
Lien au gisement vers l'unité	Apporteur - repreneur	Apporteur - repreneur	Apporteur - repreneur	Apporteur - repreneur	Apporteur
Lien au mode d'exploitation de l'unité	Exploitation par l'agriculteur	Exploitation par l'agriculteur	Exploitation par un groupe du collectif	Exploitation déléguée à un tiers	Exploitation déléguée à un tiers

Les partenaires



Programme CASDAR 2014-2018
Avec le soutien financier de :

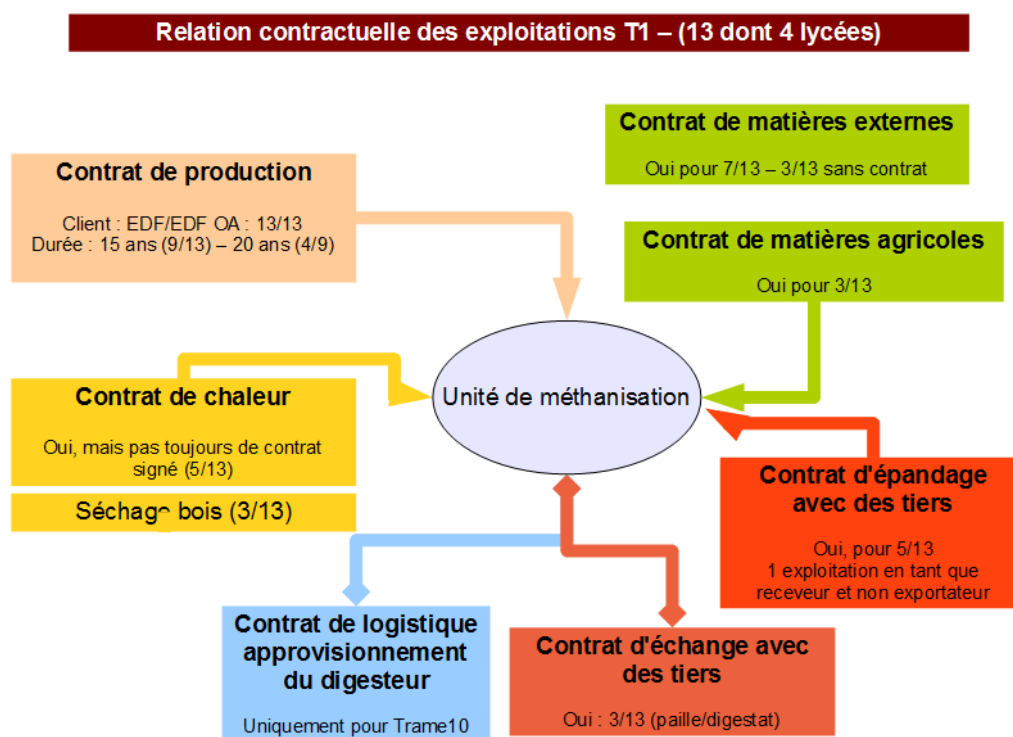


2.2. La relation contractuelle

Le champ contractuel diffère entre les exploitations qui intègrent l'Unité de Méthanisation (UM) (T1) et les exploitations dont l'UM se situe dans une structure distincte (T21 - T22 - T23 - 24).

Type	Contrats pour produits entrants	Contrats pour produits sortants
T1	<ul style="list-style-type: none"> Matières d'approvisionnement de l'UM <ul style="list-style-type: none"> . matières d'exploitations agricoles (effluents, paille, ensilage ...) . autres matières (déchets industriels, urbains) Logistique transport 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Production d'énergie (électricité, chaleur, biogaz) ✓ Production de digestats, autres fertilisants (ex sulfate d'ammonium) ... ✓ Logistique épandages
	<ul style="list-style-type: none"> • Echanges (ex digestat / paille) 	
T21 T22 T23 T24	<ul style="list-style-type: none"> Retour de digestats, autres fertilisants Chaleur Logistiques (épandages) 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Matière d'approvisionnement de l'UM (effluents, autres matières agricoles) ✓ logistique (transport)
	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Echanges (ex Paille / digestat) 	

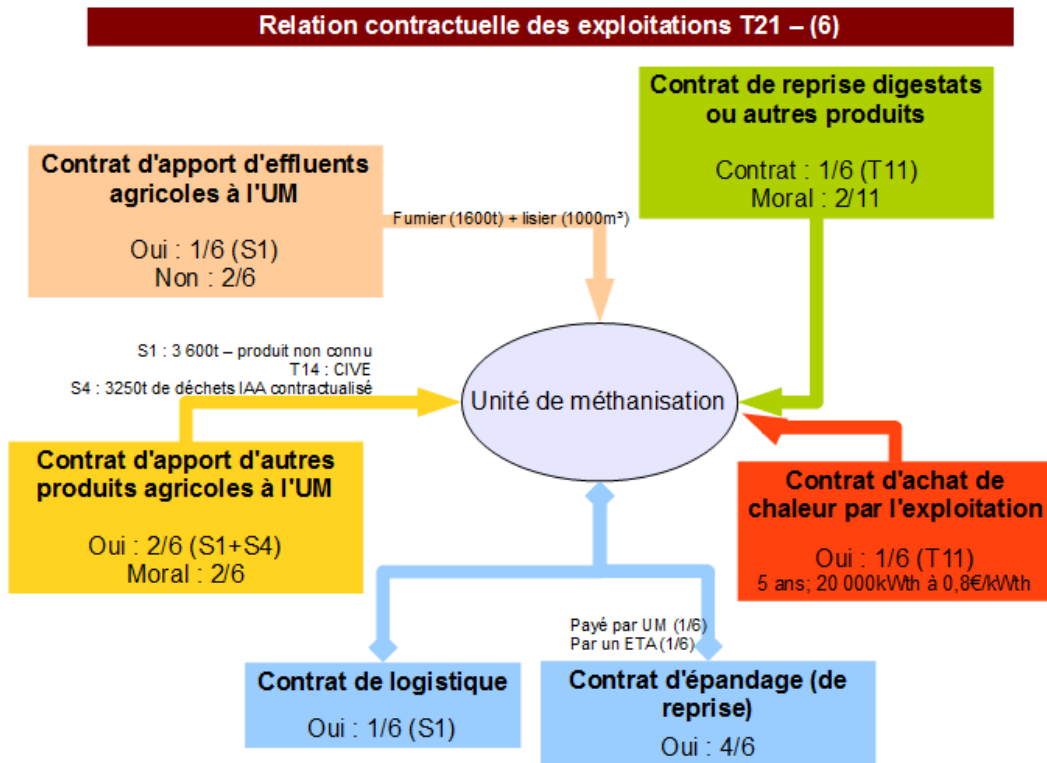
2.2.1. Schéma contractuel T1



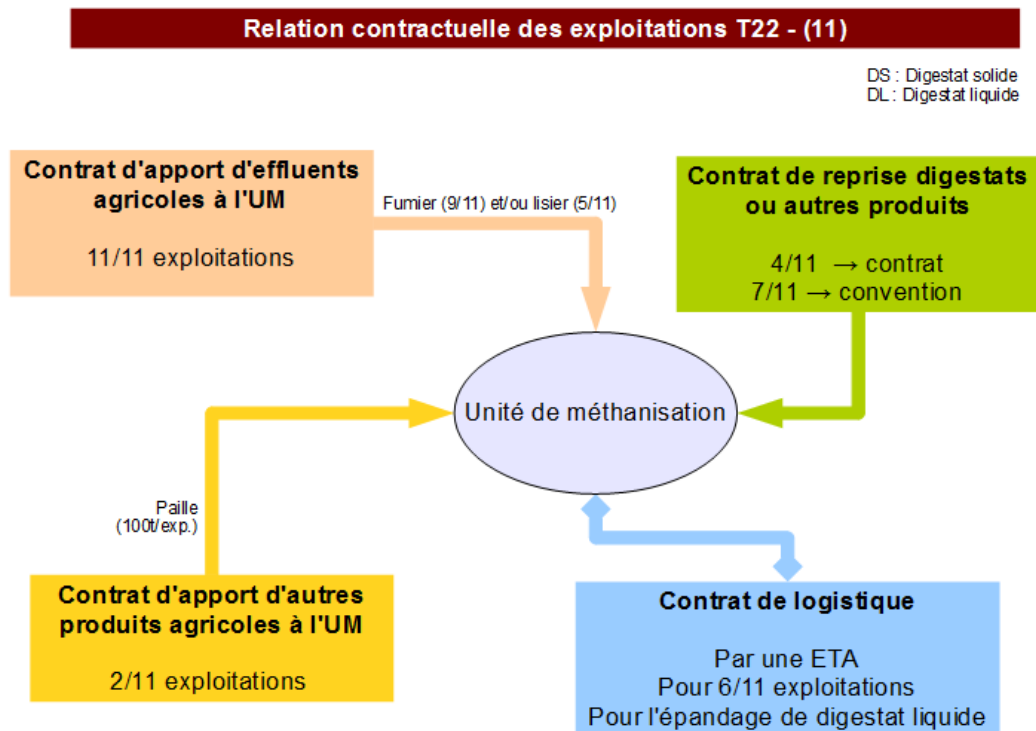
Les partenaires

Programme CASDAR 2014-2018
Avec le soutien financier de :

2.2.2. Schéma contractuel T21



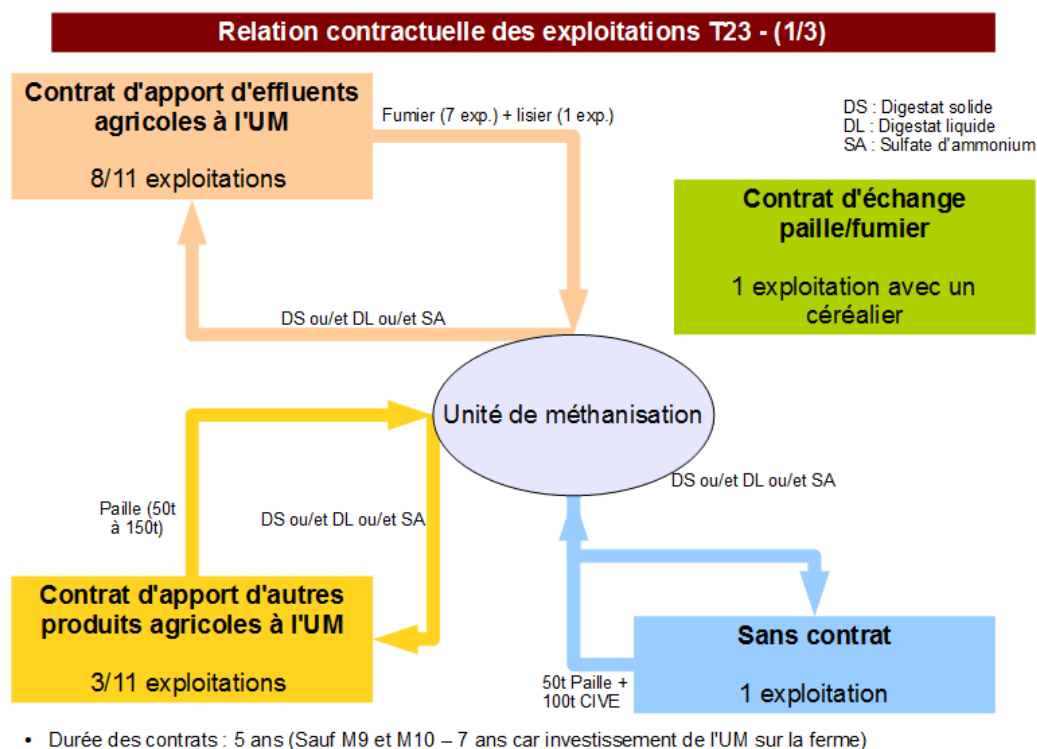
2.2.3. Schéma contractuel T22



Les partenaires

Programme CASDAR 2014-2018
Avec le soutien financier de :

2.2.4. Schéma contractuel T23



2.2.5. Schéma contractuel T24

Les exploitations du type 24 ne sont pas directement en lien avec l'unité de méthanisation (UM). Elles sont engagées via une CUMA qui fait le lien avec l'UM. Elles n'ont pas de contrat avec l'UM. Elles ont investi dans une CUMA sous forme de capital social correspondant à un volume de lisier engagé dans la démarche. C'est la CUMA qui en relation contractuelle avec l'unité de méthanisation.

2.3. La gestion du travail et de la main d'œuvre

Le tableau ci-dessous renvoie les réponses que les exploitations enquêtées ont pu faire aux questions qui leur ont été posées lors des enquêtes. La première indication, ex 9/11 = avec et 2/11 = sans, en « *Modifications observées sur la nature du travail* », indique que neuf exploitants sur le groupe de 11 en type 22, ont répondu qu'ils avaient constaté des modifications sur la nature du travail depuis la mise en œuvre de la méthanisation et que 2 ne l'avaient pas constaté. La fréquence des réponses répertoriées ensuite n'est pas indiquée, elle va d'une seule à fois à l'ensemble du groupe dans quelques cas.

Gestion de la main d'oeuvre	T1	T21	T22	T23	T24
Modifications observées sur la nature du travail			2/11 = sans - pas de modification exprimée		4/5 = sans - rien de changé par rapport à avant
	13/13 = avec - besoin de plus de qualification : nouveau métier mais bien rémunéré - réorganisation des activités existantes - complexification, astreintes	6/6 = avec - moins de temps pour fonctionnement et plus pour la gestion et l'administratif - métier plus industriel, c'est intéressant	9/11 = avec - moins de temps d'épandage d'effluents sur l'exploitation - évolution dans les travaux consacrés au méthaniseur, plus de maintenance	11/11 = avec - tâches en moins pour la gestion des effluents, des curages ...	1/5 = avec - temps consacré à la gestion de la CUMA à la place du temps pour la gestion des effluents
Modifications observées sur la quantité de travail	2/13 = sans		5/11 = sans	2/11 = sans	5/5 = sans
	11/13 = avec - augmentation variable - embauche de salarié dans 2 exploitations	6/6 = avec - appréciation variable sur la quantité, faible à forte - plus que prévue mais gérable	6/11 = avec - plus de travail pour certains avec la gestion du méthaniseur - moins pour d'autres car moins de travaux d'épandage	9/11 = avec - gain de temps de 3 à 20 jours selon les exploitations	

T1 : le temps consacré au méthaniseur est de 1160 heures en moyenne dont 46% (530h) de temps salarié (100% dans les méthaniseurs de lycées agricoles, et 12% dans les autres exploitations).

T21 : le temps consacré au méthaniseur est de 1540 heures en moyenne dont 26% (400h) de temps salarié.

Les partenaires

Programme CASDAR 2014-2018
Avec le soutien financier de :

2.4. Pérennité et transmissibilité

Transmissibilité	T1	T21	T22	T23	T24
Orientation envisageable en matière de transmission	6/9 = Non - trop tôt . d'abord réduire le montant du capital à reprendre - autres priorités	5/6 = Non - trop tôt . rien de défini - pas de réponse	5/11 = Non - trop tôt - pas de réponse	8/11 = Non - pas à l'ordre du jour - pas de repreneur familial	4/5 = Non - trop tôt - pas de repreneur - pas de vision claire
	3/9 = Oui - mais encore à affiner - plus facile car plus attrayant techniquement et économiquement	1/6 = Oui - mais pas tout de suite	6/11 = Oui - installation du fils - pas de méthanisation s'il n'y avait pas eu de successeur . besoin de trouver de la surface pour assurer 2 revenus pour les repreneurs	3/11 = Oui - installation du fils - départ prochain des parents - retrait à venir d'un associé	1/5 = Oui - transmission au fils grâce à la mise aux normes permise par la méthanisation
Quelle évolution de la stratégie de transmissibilité depuis la mise en place de l'unité de méthanisation	4/9 = sans - trop tôt	5/6 = sans - espoir d'une meilleure attractivité	9/11 = sans - c'est trop tôt - cela bloque le passage en BIO de toutes les activités de l'exploitation	11/11 = sans - pas d'évolution (5) - pas à l'ordre du jour (6)	4/5 = sans
	5/9 = avec - plus d'attrait pour les enfants repreneurs - réflexion sur le montant des capitaux à reprendre - réflexion sur séparation juridique	1/6 = avec - pas de reprise dans l'immédiat mais la séparation des activités est envisagée pour favoriser la transmission : UM + porcs d'un côté et horticulture de l'autre	2/11 = avec - l'UM sécurise la volonté de maintien d'un élevage		1/5 = avec - transmission envisageable maintenant du fait de la pérennisation de l'outil de travail. Sans métha il aurait fallu réduire les effectifs.
La pérennité de l'exploitation agricole est-elle liée à l'existence de l'unité de méthanisation	5/9 = Oui - l'UM assure une meilleure autonomie, une marge de manœuvre, une sécurité financière	3/6 = Oui - l'un ne va pas sans l'autre surtout en période de crise . l'UM apporte un revenu supplémentaire	1/11 = Oui	1/11 = Oui - économies d'engrais, de carburant et de travail	4/5 = Oui - permet de garder l'autorisation d'exploiter l'activité d'élevage - résout le problème d'insuffisance de plan d'épandage
	4/9 = Non - cela n'a jamais été lié . cela doit rester un complément à l'activité agricole	3/6 = Non - pas à court terme . difficile de s'en remettre moralement si	10/11 = Non - le système de production n'a pas été modifié - non mais l'UM a toujours été	8/11 = Non - mais le retrait de l'UM nécessiterait de trouver de nouvelles terres	1/5 = Non - la quantité de lisier transmise à l'UM est très minoritaire dans

Les partenaires

Programme CASDAR 2014-2018
Avec le soutien financier de :



		l'UM devait s'arrêter - l'arrêt de l'UM pénaliserait l'exploitation car il faudrait supporter les remboursements d'emprunts	pensée pour conforter les exploitations	pour l'adaptation réglementaire	le volume global de lisier produit
Transmissibilité	T1	T21	T22	T23	T24
La pérennité de l'unité de méthanisation est-elle liée à la contractualisation avec l'exploitation agricole	8/9 = Oui - l'UM a besoin du plan d'épandage - besoin des substrats agricoles (65%) - c'est une ensemble, tout est lié	5/6 = Oui - l'un ne va pas sans l'autre - l'UM a besoin des effluents, des CIVE et du plan d'épandage des exploitations	8/11 = Oui - l'exploitation assure un apport significatif de matières - car il y a une solidarité entre associés		
	1/9 = Non - l'exploitation est substituable par une autre	1/6 = Non - la pérennité est d'abord liée aux contrats extérieurs	3/11 = Non - chaque départ doit néanmoins être remplacé	10/11 = Non - mais c'est un facilitateur	5/5 = Non - les apports de lisier de chaque exploitation sont substituables - la quantité apportée par chaque exploitation représente peu sur l'ensemble

Les exploitations intégrées à un lycée agricole n'ont pas été étudiées sur ce point car elles ont une position particulière au regard des autres exploitations agricoles.

Les partenaires

Programme CASDAR 2014-2018
Avec le soutien financier de :



2.5. La perception globale positive et/ou négative

Perception globale	T1	T21	T22	T23	T24
Incidences positives	<ul style="list-style-type: none"> - fierté d'avoir mené et fait aboutir des projets d'envergure - stimulation de l'intellect - ouverture d'esprit - diminution du stress avec l'expérience - meilleur confort de vie (chauffage maison facilité) - baisse des nuisances pour le voisinage - renforcement de l'image des lycées - création de dynamiques partenariales 	<ul style="list-style-type: none"> - travail stimulant, passionnant - épanouissement en tant qu'entrepreneur - découvert d'autres milieux professionnels - acquisitions de nouvelles connaissances et compétences 	<ul style="list-style-type: none"> - création de liens qui n'existaient pas entre agriculteurs - échanges avec d'autres porteurs de projets - donne de l'ouverture sur l'extérieur hors monde agricole - meilleure relation avec le voisinage 	<ul style="list-style-type: none"> - bilan environnemental à priori favorable - moins de travail, gain de temps sur la gestion des effluents - facilite l'organisation et la gestion des effluents - renforce la mise en œuvre d'un système agronomique « plus organique » 	<ul style="list-style-type: none"> - rencontres positives - moins de préoccupations, de stress qu'avec la mise en œuvre d'une unité de traitement individuelle - a permis la mise aux normes des élevages - moins de temps à consacrer à la gestion des effluents
Incidences négatives	<ul style="list-style-type: none"> - forte augmentation du temps de travail - concurrences sur les approvisionnements externes - augmentation du risque économique de l'exploitation agricole - complexification de la gestion des salariés et des contraintes 	<ul style="list-style-type: none"> - crainte de fragilité de l'UM par l'absence de contractualisation pour les matières externes - activité chronophage, l'apprentissage prend beaucoup de temps 	<ul style="list-style-type: none"> - apporte des exigences réglementaires pour l'épandage 	<ul style="list-style-type: none"> - temps de travail supplémentaire pour les responsables - manque de communication de la part des actionnaires - craintes sur la pérennité de l'UM 	<ul style="list-style-type: none"> - temps important consacré à la gestion de l'unité pour certains - stress, doutes sur la pérennité de l'UM

3. INTÉRÊTS ET POINTS DE VIGILANCE

Impacts et intérêts de la relation contractuelle



La contractualisation est totalement intégrée à l'activité de méthanisation pour tout ce qui concerne la production d'énergies. Elle est d'ailleurs prépondérante dans l'orientation donnée à certains projets en fonction du cadre réglementaire en vigueur au moment de leur réalisation. Certains exploitants regrettent d'avoir été obligés de caler la dimension de leur méthaniseur par rapport à des seuils qui se sont assouplis par la suite (ex : nécessité de valorisation de la chaleur ...). T4 indique qu'il aurait préféré développer une unité de moins grande dimension pour réduire sa dépendance aux matières extérieures à son exploitation.



Pour tout ce qui concerne **l'approvisionnement matières** des méthaniseurs la **contractualisation n'est pas systématique**. Dans certains cas ce sont des conventions d'apports qui sont établies et dans d'autres cas, en particulier pour les déchets industriels il s'agit d'engagements oraux



La recherche de **sécurisation des échanges** entre les exploitations et les unités de méthanisation par la formalisation des volumes apportés et repris au travers de contrat et de conventions est perçue comme source de **renforcement des liens locaux** entre acteurs du même territoire....

Points de vigilance



Assurer la pérennité des apports de matières exogènes (déchets industriels en particulier) alors que la contractualisation est difficile pour ces dernières dans un contexte de concurrence accrue



Être vigilant sur la réponse aux attentes techniques dans le cadre **des contrats logistiques** avec des tiers (CUMA, Entreprises de travaux agricoles) qui ne satisfait pas toujours à la qualité attendue pour les épandages.

Impacts et intérêts pour la transmissibilité des exploitations



Le développement d'une activité de méthanisation donne des perspectives à certains jeunes qui hésitent à s'installer derrière les parents. Cela apparaît pour certains comme un facteur favorisant la transmission de leur exploitation. Ceci est plus cité pour des exploitations de type 1.



Favorise le maintien des activités d'élevages souhaité par certains agriculteurs. Dans les exploitations à orientation « Grandes cultures », les activités d'élevage bovines et ovines ont tendance à disparaître. Pour certains, la méthanisation conforte le maintien de ces activités.



Facilite le respect des réglementations environnementales.

C'est une condition de maintien des droits à produire pour certains, notamment dans les zones à fortes contraintes azote en déportant les investissements de traitement d'effluents en excès vers le collectif plutôt qu'à titre individuel. Les intérêts sont pluriels :

- l'évitement d'investissements individuels compliqués à mettre en œuvre dans certaines situations (unité de traitement individuelle de lisier)
- le maintien des droits à produire et la poursuite de certains élevages dans une dimension qui n'aurait pas pu être gardée avec l'impact économique que cela aurait engendré
- le maintien des volumes de production représente pour certains une meilleure garantie de transmission de leur exploitation.

Pour certains c'est la perspective d'un successeur qui les a incités à saisir l'opportunité de s'insérer dans un groupe collectif de méthanisation.

Points de vigilance



Maîtriser le volume des capitaux investis en prévision d'une transmission à plus ou moins brève échéance pour les exploitations de type 1 et 21.



Définir une implantation géographique de l'unité de méthanisation la plus pertinente possible par rapport à l'exploitation agricole, en prévision de sa reprise globale ou séparée pour les exploitations de type 1 et 21.

Impacts sur le travail et la gestion de la main d'œuvre



Apporte des **gains de temps pour la gestion des effluents** (du curage à l'épandage) dans la plupart des exploitations de type 22 - 23 et 24, du fait de délégation de travaux à des tiers (voir fiche technique sur l'organisation du travail).



Permet la **création ou la consolidation d'emplois salariés** :

- embauche de salariés pour le fonctionnement du méthaniseur
- embauches de salariés pour le développement d'activités nouvelles induite par la méthanisation (ex maraîchage sous serre chauffée)
- consolidation d'emplois existants et réorganisation par l'acquisition d'une capacité financière nouvelle grâce à la méthanisation

Points de vigilance



Ne pas sous-estimer et maîtriser le temps nécessaire à l'unité de méthanisation, en phase de construction et en phase d'exploitation



Raisonner le temps consacré à l'unité par les exploitants agricoles en méthaniseurs collectifs, être vigilant à la répartition lorsqu'il y a un objectif d'équilibre entre les associés.

Impacts sur le travail et la gestion de la main d'œuvre



Apporte de la confiance et génère de la motivation / remotivation pour l'activité agricole.



Apporte de la confiance et génère de la motivation / remotivation pour l'activité agricole



Apporte la fierté d'avoir conduit ce type de projet et d'être allé au bout d'une procédure longue et difficile



Favorise l'**ouverture vers l'extérieur** en dehors de la seule activité agricole



Renforce l'**image** des lycées et des exploitations agricoles par la multi-fonctionnalité générée par la méthanisation



Génère de nombreux liens entre acteurs d'un même territoire

Points de vigilance



Crainte de difficultés économiques à venir à cause de la fragilité de certaines ressources d'approvisionnements externes (pérennité des contrats).



Complexification de la gestion des exploitations agricoles.

« Si c'était à refaire, la plupart referaient » (98%)

Les partenaires

4. PLUS D'INFORMATIONS SUR LE PROGRAMME METHALAE

Les synthèses techniques disponibles sont les suivantes :

- Les Cultures Intermédiaies à Vocation Énergétique
- Améliorer la santé et le bien-être animal
- Améliorer la fertilité des agrosystèmes
- L'organisation de travail avec un méthaniseur
- Développer son intégration au territoire
- Gagner en autonomie, en souplesse et en efficacité sur son exploitation agricole grâce à la méthanisation
- Revalorisation du métier d'agriculteur et innovation
- Impacts sociologiques de la méthanisation sur les exploitations agricoles

L'ensemble des résultats du programme sont disponibles sur le site Internet : www.solagro.org/methalae

Pour plus d'information, contacter à l'adresse suivante : methalae@solagro.org

Les partenaires

